

Modalités de soutien

Partenariat

Sur le long terme, aucun projet n'a la capacité d'avancer sans force auxiliaire. C'est pourquoi le programme Habitat de la Fondation de France encourage vivement chaque porteur de projet à constituer un partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les acteurs de l'économie sociale et solidaire correspondant aux exigences du projet en question. Un partenariat de type financier est vivement recommandé.

Financement

Le financement de la Fondation de France est accordé sur une durée de 1 à 3 ans (renouvelable chaque année) en fonction des besoins et de l'analyse des résultats. Il prendra la forme d'une participation à des frais d'ingénierie, à des charges de personnel, de matériel, ou à l'évaluation du projet durant sa période de réalisation.

En amont, il pourra s'appliquer à l'étude de faisabilité du projet (maturation, recherche de financements, etc.) sur une durée de 6 à 8 mois, ou au démarrage du projet en question.

La Fondation de France ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des structures ou des organismes ;
- les dépenses d'investissement immobilier, de matériaux et matériels destinés aux travaux ;

- les dépenses immobilières d'acquisition ou de réhabilitation ;
- les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics.

Qui peut répondre ?

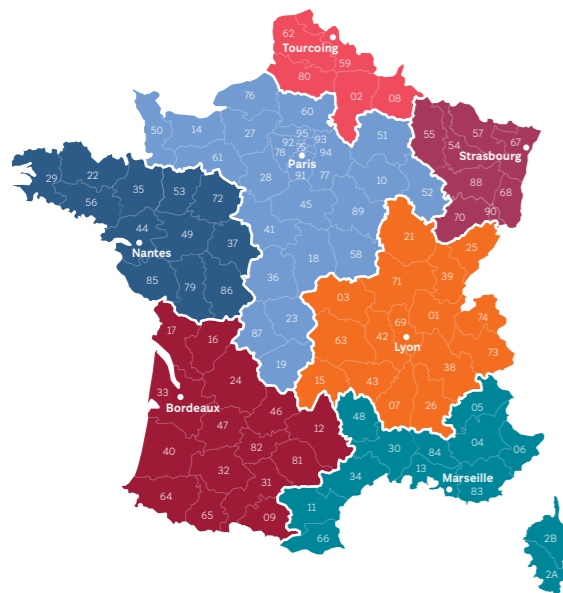
Les structures à but non lucratif et/ou d'intérêt général, telles qu'associations ou groupements d'habitants dotés d'une identité juridique. La demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désireux déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs. **Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître* / ODD : nos engagements.**

La Fondation de France, au plus près du terrain



Région Nord

Faiza Ziouane
5 rue de Tournai
59200 Tourcoing

Sud-Ouest

Sandrine Cavallès
29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux

Grand Ouest

Agathe Thivet
5 rue Columelle
44000 Nantes

Grand Est

Jean-Damien Collin
10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex

Centre-Est

Pauline Fanget
19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon

Méditerranée

Maeva Eme
42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille

Siège, Centre-Ouest et France d'Outre mer

Patrice Cieutat
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris

Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse projets@fdf.org ou par téléphone au **01 85 53 13 66**.

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année plus de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.

Fondation de France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
in @ f

fondationdefrance.org

Fondation de France

La Fondation de toutes les causes

Co-opérons pour habiter nos territoires

De nouvelles solutions d'habitats pour les plus fragiles

APPEL À PROJETS OU INITIATIVES 2022

DÉPÔT DES DOSSIERS : 2022

Depuis sa création, le programme Habitat a pour vocation d'accompagner les acteurs de terrain dans la recherche de solutions adaptées favorisant l'insertion des personnes vulnérables et précaires. Pour répondre aux enjeux du mal-logement et des situations sociales qui en résultent, d'autant plus nombreuses depuis la crise sanitaire, ce programme soutient l'innovation sociale dans l'habitat, encourage la recherche de nouvelles solutions, et favorise la mobilisation des habitants, des acteurs et des territoires pour :

- encourager et faciliter l'émergence, l'expérimentation et l'essaimage de l'innovation sociale dans la production et la requalification d'un habitat digne et solidaire ;
- soutenir les territoires et des acteurs clés du changement dans leur mobilisation pour la recherche de nouvelles formes d'habitats solidaires, répondant aux défis des transitions énergétiques et écologiques ;
- favoriser l'implication des habitants, en particulier des ménages les plus vulnérables, pour qu'ils deviennent acteurs des projets ;
- accompagner ces projets innovants aux différents stades de leur développement (du montage à la mise en œuvre) ;
- aider « au changement d'échelle » et à l'essaimage de solutions innovantes permettant de répondre aux défis du mal-logement ;
- contribuer à consolider et à appuyer par les moyens du programme, les projets pertinents en cas de défaut de financements en incitant l'implication des partenaires publics.

Les axes et les objectifs du programme

Le programme Habitat a vocation d'agir autour des 3 axes suivants :

Axe 1 : « Habitat et vulnérabilité »

Ce premier axe est lié aux ménages précaires touchés notamment par des situations de mal-logement. En effet, comme il a été précisé ci-dessus, la situation de ces derniers mois (crise sanitaire du coronavirus, qui évolue en crise économique, renforcée par les difficultés d'accès à l'alimentation de base par ailleurs), frappe ces personnes très durement. Une attention particulière du programme concernant ces publics vulnérables a été considérée comme essentielle.

La Fondation sera attentive aux actions innovantes, durables et les mieux adaptées, portées par les associations : les solutions de sortie de ces situations difficiles, d'accompagnement spécifique selon les difficultés et d'accès à une nouvelle offre de logements correspondant le mieux aux besoins identifiés. Les conditions d'implication des partenaires sur les territoires concernés seront essentielles dans la prise de décision de soutien.

Liste non limitative de situations et de publics : les personnes en errance (dont les exilés), en bidonvilles, squats, en habitat dégradé-insalubre, en précarité énergétique, les travailleurs précaires, le logement des jeunes.

AIDER LES PERSONNES VULNÉRABLES

Axe 2: « Les dynamiques d'habitants pour se loger autrement »

Cet axe associe l'implication forte des occupants dans leur diversité, la solidarité, les liens sociaux pour rechercher ensemble des solutions individuelles et collectives qui intègrent plusieurs domaines répondant aux enjeux. Les liens aux territoires, quartiers et voisinages seront très forts. L'accessibilité des ménages modestes à ces solutions d'habitat, le développement durable, les circuits courts, les matériaux écologiques seront appréciés, ainsi que la capacité des habitants à s'engager dans l'autogestion, la résilience en fonction des enjeux qui seront abordés. Les sujets des copropriétés fragilisées (appui aux collectifs d'habitants dans le parc de logements privés pour traiter de situations dégradées) et de l'habitat partagé et solidaire selon un principe de diversité d'habitants (vulnérables et non vulnérables), une coconstruction du projet, seront privilégiés.

Liste non limitative de situations et de publics : les groupes de personnes en habitats partagés et solidaires ; les occupants des copropriétés fragiles.

Axe 3: « Des territoires solidaires »

L'enjeu du 3^e axe est plus transversal, en lien avec l'habiter mieux sur des territoires fragiles, urbains ou ruraux. Des espaces sont aujourd'hui délaissés, bien souvent par manque d'activités économiques, de services, d'attractivité. Les habitants de ces territoires sont touchés par l'isolement, la précarité économique, et progressivement la dégradation de leur logement, la vacance d'immeubles, d'espaces en friches. Une dynamique d'habitants, d'acteurs qui coopéreraient pour rechercher de nouvelles solutions pourrait être proposée.

Liste non limitative de situations et de publics : les quartiers populaires (urbains) en difficulté, les centres-bourgs délaissés, les territoires solidaires résilients.

La Fondation sera très attentive au caractère innovant des projets présentés et à la possibilité de disposer d'outils d'évaluation pour favoriser la diffusion et la reproductibilité des démarches proposées.

Bien entendu, il serait même recherché (dans la mesure du possible) que certains projets innovants et adaptés à un contexte et des besoins spécifiques à un territoire puissent associer plusieurs axes.

L'accompagnement dans le temps des acteurs qui se regroupent, réfléchissent et portent un projet est pour nous essentiel. À ce titre, la Fondation a décidé d'assouplir ses démarches d'appel à projets afin de pouvoir appuyer ces idées. Pour cette raison, un porteur de projets peut répondre selon son choix.

Les porteurs de projets ont la possibilité de compléter un dossier au titre :

- de l'**appel à initiatives** (AI) si un besoin de temps de construction est nécessaire (éventuellement par un accompagnement) pour se faire appuyer dans le passage de l'idée au projet. Notre appui se veut un accélérateur et un facilitateur du projet, un meilleur accompagnateur

des porteurs de projets dans le temps. Il s'agit d'accorder une aide ponctuelle limitée dans la durée (1 an). Suite à ce premier soutien et à l'évaluation des résultats, un prolongement du financement de la Fondation de France (au titre du soutien au projet) pourra être envisagé mais pas garanti. Dans une démarche préalable de définition et de construction de leur projet, la Fondation peut donner un coup de pouce financier pour aider à consolider le partenariat, à prendre le temps de la concertation et de la coélaboration pour éventuellement mobiliser de l'expertise ;

- de l'**appel à projets** (AAP) pour se faire appuyer par la Fondation dans la mise en œuvre de ce projet, si l'action est déjà bien avancée, voire en développement et peut à court terme être en phase opérationnelle. Les appuis pourront être pluriannuels (3 ans) mais la reconduction annuelle de cette aide sera examinée au point d'étape sur évaluation des résultats et impacts observés. Une convention d'accompagnement entre la Fondation de France et le porteur de projets pourra définir les obligations réciproques, les modalités de suivi, d'accompagnement et d'évaluation du projet.

Les critères de sélection

Le comité Habitat de la Fondation sera attentif aux points suivants :

- le développement des processus innovants qui pourraient être reproductibles sur d'autres territoires selon les situations rencontrées ;
- l'implication des personnes, des habitants dans le projet et selon les cas une coélaboration-coproduction selon les contextes ;
- l'association des partenaires diversifiés et motivés au pilotage des projets avec des attentes de coopération ;
- la construction de liens forts avec le contexte des territoires concernés ;
- la possibilité de rendre accessibles financièrement et sur le long terme, des solutions pour les ménages modestes ou précaires en y associant un modèle économique recevable selon les durées prévues des projets ;
- la prise en compte des problématiques du développement durable à l'échelle du projet et des territoires (environnement, écologie, circuits courts...) en fonction des situations ;
- la volonté de favoriser la diversité des habitants et des habitats selon la nature des besoins ;
- l'intégration d'une réelle démarche d'évaluation des actions proposées.

Ces critères sont importants mais pas forcément tous cumulables. L'essentiel étant de tendre vers ces exigences. Selon les axes concernés, certains de ces critères seront analysés de manière différenciée. Le caractère innovant des projets sera primordial dans l'appréciation de la Fondation de France.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/co-operons-pour-habiter-nos-territoires>

Exemples de projets cofinancés par la Fondation de France et associant ces critères

Une Famille Un Toit

Une halte dans la vie (Nantes) – Depuis 4 ans, l'agglomération nantaise fait face à la crise migratoire. Parmi les personnes présentes, des hommes seuls, non prioritaires dans des hébergements engorgés, passent parfois des années à la rue ou dans des squats. Cette situation perdure pour certains pendant la demande de titre et ce, même après l'obtention d'un titre de séjour ou de l'asile. Face à ce manque d'hébergement, l'association a initié le principe de « baux précaires ». Des propriétaires (collectivités, personnes privées, promoteurs...) disposent de biens vacants et acceptent de les mettre à disposition, pour une durée déterminée, afin d'y accueillir des personnes migrantes. L'objectif est d'assurer un accueil digne et sécurisé ; de créer les conditions d'une intégration réussie dans la société française.

Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)

Des Kaps au coliving : vers de nouveaux publics et de nouveaux types de logements solidaires dans la métropole lilloise – Le programme KAPS (Kolocations à Projets Solidaires) dans la métropole lilloise permet à des étudiants, appelés « kapseurs », de vivre en colocation et de mener des projets solidaires avec et pour les habitants des quartiers populaires. Ces kapseurs s'engagent ainsi tout au long de l'année auprès de leurs voisins dans plusieurs villes et quartiers de la métropole, en lien étroit avec les salariés de l'association et les autres acteurs du quartier. L'association

a l'ambition d'ouvrir une nouvelle étape dans le développement du projet pour ces 3 prochaines années. L'objectif est ainsi de passer de 40 à 161 kapseurs dont les actions solidaires auront un impact sur plus de 2 000 habitants. Mais il s'agira aussi d'étudier et d'expérimenter l'accueil de nouveaux publics (ex. : jeunes actifs, apprentis, réfugiés).

Alliance Citoyenne

Construction d'une alliance citoyenne des habitants mal-isolés à Aubervilliers : organiser les personnes fragiles pour améliorer leur habitat – Comme dans beaucoup de villes de Seine-Saint-Denis (93), les habitants d'Aubervilliers sont particulièrement touchés par le manque d'isolation de leurs logements. Cette situation est rendue d'autant plus prégnante que la commune est l'une des plus impactées du département par l'habitat insalubre. L'Alliance Citoyenne entend concentrer son action sur la problématique des passoires thermiques à partir des familles repérées par ces situations. L'enjeu est de construire des dynamiques collectives, de faire entendre la voix des occupants concernés et inventer de nouvelles manières d'y associer les institutions. En s'appuyant sur le réseau des 3 000 familles engagées avec l'association contre le mal-logement. Le projet vise à construire plusieurs collectifs locaux d'habitants mal isolés dans la ville. Reliés entre eux au sein d'une alliance des mal-isolés, ils constituent un interlocuteur collectif qui puisse prendre toute sa place dans la mise en place de nouveaux

dispositifs à même d'éradiquer les passoires thermiques dans la ville. La méthode de *community organizing* sera utilisée.

Réfléchir et Agir Lunas 2030-2050 (34) –

Le centre bourg de Lunas est confronté à la conjugaison d'un bâti ancien non rénové, souvent sombre et mal adapté aux attentes de candidats habitants, au vieillissement des populations d'origine, à l'arrivée (parfois simple passage) de populations en grande difficulté sociale dont les comportements et modes de vie perturbent les habitants, à l'abandon d'usage de nombreuses habitations (fermées, à la vente, sans acheteurs et parfois tombant en ruine...). Face à cette situation, révélée à l'occasion des travaux préparatoires à la mise en place d'une chaufferie partagée, l'association RéAgir souhaiterait pouvoir provoquer une mobilisation et une dynamique collective de la population habitant sur place, pour une prise en charge de son devenir. Il s'agirait d'inventer ensemble ce que pourrait devenir la commune et son centre bourg dans les trente prochaines années (échéance 2050). Cette mise en perspective doit permettre de poser les problèmes écologiques et environnementaux et savoir leur apporter, au travers des travaux de réhabilitation et modernisation du bâti envisagés, des réponses novatrices, en phase avec leur époque. Cela permettrait de pouvoir offrir les capacités d'accueil habitat, dont Lunas bourg dispose, à des populations à petits revenus voulant aujourd'hui rejoindre le monde rural.

Quelles sont les initiatives ou projets concernés par cet appel à projets ?

Les initiatives doivent impliquer les ménages modestes. Elles doivent être adaptées à leur profil, leurs ressources, leurs besoins et leurs désirs en matière de logement. Durant l'examen des projets, la cohérence et l'efficacité des critères opérant en faveur des habitants seront particulièrement pris en compte.

Les projets soutenus par la Fondation de France ont vocation à répondre aux problématiques de logement rencontrées par les ménages modestes ou à les intégrer dans l'élaboration de solutions innovantes. Ces projets

doivent impliquer directement ces ménages, contribuer à faire émerger de nouvelles solidarités ou les associer dans des initiatives ayant vocation à développer une mixité sociale et intergénérationnelle.

Les instructeurs bénévoles de la Fondation de France pourront appuyer et guider les porteurs de projets dans la constitution de leur dossier.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/co-operons-pour-habiter-nos-territoires>